



ISABELLE FERNANDEZ

“Greffiers, nous
sommes les infirmiers
de la justice”

*Isabelle Fernandez nous dévoile les spécificités de son métier,
aussi méconnu qu'essentiel. Et pose un regard lucide
sur la réforme en cours.*

par **Pierre Wolf-Mandroux** * photos **Benjamin Bechet**





Qu'est-ce qui vous a attirée dans le métier de greffier ?

J'étais intéressée par l'idée de rendre à chacun ce à quoi il a droit. Mes parents étaient fonctionnaires. J'avais donc la notion du service de l'État. Le greffier y contribue en étant garant de la procédure judiciaire. La procédure, c'est la structure qui garantit le droit. Mon travail consiste à vérifier que la loi a été respectée. Je travaille sur la forme et le magistrat sur le fond. Il m'arrive parfois de lui rappeler qu'il a oublié de lire ses droits au prévenu, tel que « vous avez le droit de garder le silence pendant l'audience ». Si le magistrat l'omet, le jugement peut être frappé de nullité. Le juge est parfois tellement concentré sur le fond du dossier, ou distrait par les interruptions des avocats, qu'il lui arrive d'oublier ces règles.

Quelles sont vos autres attributions ?

Pendant les audiences, je suis chargée de rédiger une note prouvant que la procédure a été respectée. Il y a, par exemple, un ordre précis de prise de parole. Si la défense n'a pas eu la parole en dernier pour les audiences pénales, il s'agit d'une cause de nullité du jugement. Je note les déclarations de la victime et du prévenu : « C'est moi », « Ce n'est pas moi », « J'ai trouvé le portefeuille par terre et je comptais le ramener à un policier... » Je consigne aussi les éléments qui vont aider le juge à décider du montant de la peine : le prévenu regrette-t-il ? A-t-il volé de l'argent parce qu'il a 3 000 € de dette de loyer ou parce qu'il voulait « acheter des baskets » ? La peine ne sera pas la même selon le contexte. Je rédige enfin le jugement et prépare les pièces qui permettront son exécution. Si c'est une amende, je préviens le Trésor public, par exemple.



sa bio

1974

Naissance à Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), d'une mère infirmière et d'un père travaillant au Trésor public.

2003

Sort de l'École nationale des greffes de Dijon. Arrivée au TGI de Paris, elle est affectée aux comparutions immédiates.

2006

Affectée au bureau du procureur général de la cour d'appel de Paris.

2011

Mutation au TGI d'Aix-en-Provence. Elle travaille auprès d'un juge de l'application des peines puis au service de l'exécution des peines.

2012

Arrivée à Marseille, au tribunal pour enfants, pour deux ans. Puis elle est affectée aux audiences correctionnelles.

Quel est votre parcours ?


J'ai fait des études de droit à Lyon, puis à Toulouse. J'ai obtenu une maîtrise de droit privé. Puis effectué deux années de prépa et tenté deux fois le concours de la magistrature, sans succès. J'ai alors fait du bénévolat comme juriste dans une association de défense des consommateurs pendant un an. Nous avons droit à trois tentatives et j'avais besoin de me reposer avant l'ultime essai. Puis, une amie qui préparait le concours de greffier m'a proposé de le passer avec elle pour que l'on se motive mutuellement. Je ne connaissais pas trop ce métier. Les étudiants en droit travaillent essentiellement l'histoire et la philosophie du droit les premières années. Ils effleurent à peine la procédure. En creusant, j'ai vu qu'être greffière me convenait tout à fait. J'ai réussi le concours, n'ai jamais retenté celui de la magistrature et n'envisage pas du tout de le faire.

Quelles sont vos conditions de travail ?

Quand j'étais greffière aux comparutions immédiates, j'avais trois audiences par semaine. Je commençais le travail préparatoire à 9 h 30. L'audience débutait à 13 h 30 et, si elle prenait fin à 22 h 30, c'était une petite journée (*sourire*). Certaines finissaient à 1 heure du matin. C'est une justice assez violente. J'avais demandé à y être affectée à ma sortie d'école car je voulais que ça bouge un peu. « J'ai de l'énergie, utilisez-moi ! » avais-je dit (*sourire*). Théoriquement, un greffier travaille trente-cinq heures par semaine. Dans les faits, nous faisons deux à trois heures de plus en moyenne. Une partie de nos heures supplémentaires sont payées. Mais pas toutes. Et rares sont les greffiers qui peuvent prendre tous leurs jours de congés. Chaque année, j'en abandonne dix à vingt qui ne me sont pas payés. On en revient toujours aux moyens mais c'est le nerf de la guerre. La France consacre 64 € par an et par habitant à la justice. Contre 91 € en Allemagne et 114 € aux Pays-Bas. En termes de budget, nous sommes 37^e sur 45 pays européens. Cela génère du stress et nous oblige à tout faire vite. Et quand on fait vite, on fait mal.

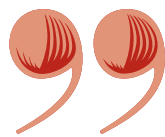
Il est prévu que le budget de la Justice progresse de 24 % sur le quinquennat, pour atteindre 8,3 milliards d'euros en 2022. 6 500 emplois seront créés.

Ce n'est pas si mal, non ?

C'est insuffisant. Déjà parce qu'une bonne part de cet argent va aller dans le parc 



IL MANQUE
AUJOURD'HUI
EN FRANCE
1800 POSTES
DE GREFFIERS,
ET 1000
DE MAGISTRATS.



immobilier de la Justice, à cause des partenariats public-privé qui obligent l'État à payer un loyer aux constructeurs pendant plusieurs années. Ensuite parce que les créations de postes ne concernent pas que les magistrats et les greffiers, mais aussi le personnel pénitentiaire, les conseillers d'insertion... Le ministère de la Justice a calculé qu'il manque, par rapport à la charge de travail réelle, 1800 postes de greffiers et 1000 de magistrats. À mon arrivée à Paris, je me souviens qu'on m'avait refusé une agrafeuse sous prétexte que je ne pouvais pas ramener l'ancienne cassée. Chaque année, on nous attribue une quantité fixe de rames de papier. Mais je suis en panne à partir d'octobre et dois négocier avec d'autres services ou juridictions proches qui en ont encore. Le ministère ne nous fournit pas non plus la bible de notre métier, le code de procédure pénale. Il coûte 50 € et change chaque année. Alors qu'après quinze ans de carrière, je gagne 1900 € net par mois. Je m'arrange pour récupérer d'anciennes versions auprès des magistrats.

La loi sur la justice en discussion met l'accent sur la dématérialisation : visioconférences, plaintes sur Internet...

C'est une très bonne chose. Voila des années qu'on l'attend. Le papier prend énormément de place dans nos bureaux, nos archives. Mais elle est impossible sans hausse de moyens. Actuellement, notre réseau internet et notre vitesse de transmission numérique restent très limités. Nous ne pouvons toujours pas envoyer ou recevoir de mails avec des pièces jointes ! La police doit donc nous faire parvenir ses documents par courrier. De même, nous ne pouvons pas toujours consulter les logiciels qui nous permettent de

connaître le casier judiciaire d'une personne ou faire ressortir les affaires où son nom est cité si trop de personnes se connectent en même temps. N'oublions pas non plus que 25 % des Français n'ont pas Internet ou ne savent pas l'utiliser. Il faut conserver un accueil physique pour porter plainte. Une plainte, c'est du sur-mesure. Il y a toujours une case dans laquelle votre situation n'entre pas.

Aucun tribunal ne fermera, selon la réforme. Mais elle prévoit la fusion administrative des tribunaux d'instance avec ceux de grande instance. Est-ce une bonne idée ?

Non. Cela menace la justice de proximité. Cela a été décidé parce que les TGI se trouvent en manque terrible de personnel. Les greffiers seront donc en priorité affectés au TGI, au détriment des tribunaux d'instance, qui traitent les problèmes du quotidien, tels que les troubles de voisinage ou les surendettements. À Marseille, le TGI risque de concentrer les effectifs sur la criminalité organisée. Le traitement des petits litiges sera alors plus long. Le gouvernement prévoit d'externaliser certains contentieux plutôt que de recruter de nouveaux magistrats, qui coûtent cher. Les pensions alimentaires devraient ainsi être confiées à la CAF et retirées au juge des affaires familiales. On nous assure que c'est pour que la justice se concentre sur son « cœur de métier ». Les pensions alimentaires, ce n'est donc pas de la justice ? Les retirer aux spécialistes compromet la qualité du service public.

Avez-vous vécu des expériences difficiles ?

À mon arrivée à Marseille, j'ai été affectée au tribunal pour enfants. J'avais pourtant prévenu que c'était la seule chose que je ne voulais pas faire. J'avais peur d'être trop touchée par leur situation, de ne pouvoir mettre de barrière. On y est confrontés à des mineurs délinquants et à des mineurs en danger. Le juge doit parfois retirer la garde à des parents qui maltraitent leurs enfants ou ne savent pas s'en occuper. Les enfants ne comprennent pas cet arrachement. J'en ai vu hurler dans les bras d'éducateurs qui les emmenaient après l'audience. Nous, greffiers, sommes un peu les infirmiers de la justice : en première ligne en semaine comme les week-ends et jours fériés, à gérer des situations difficiles et parfois violentes, avec notre dévouement en guise de sparadrap pour que le service public fonctionne. ●



en aparté

Rendez-vous est pris devant le palais de justice de Marseille, sur une place baignée de soleil. La discussion a lieu plus loin, en terrasse. Deux heures durant, elle défend l'institution judiciaire avec la clarté et la rigueur souvent propres aux professionnels de la justice, d'autant plus librement qu'elle est détachée à 100 % de son activité depuis janvier, comme syndicaliste de l'Unsa.

Elle défend ses collègues, notamment ceux en attente de mutation. Elle-même a obtenu de haute lutte la sienne dans sa Provence natale après huit ans à Paris. Sans les certificats de son médecin qui lui commandait de partir après une embolie pulmonaire en 2009, elle y serait peut-être encore. Depuis, elle savoure. « Un week-end ici vaut quatre jours de repos à Paris ! »